

## Des aides pour les familles

**Pour les enfants de moins de 6 ans, un remboursement de 50% de vos dépenses liées au Centre de Loisirs grâce aux crédits d'impôt.**

Les parents qui font garder leurs enfants, **âgés de moins de six ans au 1er janvier 2013** (nés après le 31 décembre 2007), bénéficient d'un crédit d'impôt. Cette réduction concerne les dépenses versées aux Centres de Loisirs, déduction faite des autres aides. Le crédit d'impôt s'élève à 50 % des sommes versées, retenues dans la limite de 2 300 euros par enfant. Aucune condition relative à l'exercice d'une activité professionnelle par le ou les parents n'est exigée.

Pour plus d'information, vous pouvez contacter le Centre des impôts de Cahors au **05 65 20 33 00** ou sur Internet : <http://www.impots.gouv.fr/>

*Vous bénéficiez de ce crédit d'impôts même si vous n'êtes pas imposable.*

### **Le Pass Accueil aux allocataires MSA Tarn/Aveyron/Lot**

Le « Pass Accueil » permet de bénéficier d'une réduction de 6€ pour chaque journée passée au Centre de Loisirs (sans condition de ressources et maximum 78 jours/an)

Pour plus d'information, vous pouvez contacter la MSA à Cahors au **05 65 35 85 28** ou sur Internet : <http://www.msa-tal.fr>

### **Les Comités d'Entreprise**

Très souvent, vous pouvez bénéficier d'une aide de votre comité d'entreprise : à vérifier auprès de votre employeur.